



## Compte rendu du CSAL du 24 novembre 2023

Points à l'ordre du jour :

1. Adoption du Règlement intérieur du CSAL (vote)
2. Bilan télétravail 2022
3. Programmation 2024 des travaux du comité
4. Questions diverses

Les organisations syndicales représentatives du département ont lu leur liminaire. La nôtre est jointe à ce compte-rendu.

Le directeur a précisé qu'aucune modification ne pouvait être apportée au RI. Il semble que des consignes strictes aient été données aux DDFIP/DRFIP en ce sens. Mais alors, à quoi rime cette réunion ?

### 1. Adoption du Règlement intérieur du CSAL :

Les organisations syndicales ont lu l'avis et la délibération de l'intersyndicale portant sur des modifications du RI qui seront annexés au PV. Les trois organisations du département y avaient travaillé en amont de ce CSAL.

Les organisations syndicales ont voté unanimement contre le RI proposé par la direction.

La CGT dénonce l'absence de marge de manœuvre des représentants des personnels dans cette instance. Ce règlement comporte des reculs en terme de droits pour les représentants du personnel, dans la droite ligne de la loi scélérate de soi-disant « transformation de la fonction publique ». Il faut bien avoir conscience que tout recul en matière de dialogue social est un recul pour l'ensemble des personnels.

A cette occasion, la pétition sur l'indemnitaire, signée par plus de 2/3 des agents de la DDFIP, a été remise au directeur.

### 2. Bilan télétravail 2022 :

Le président a semblé à l'écoute des doléances des collègues que nous lui avons remontées, mais nous sommes sceptiques sur la sincérité de cette écoute !

Nous l'avons alerté sur l'auto-censure et les refus informels qui sont la règle et surtout nous n'oublions pas les préconisations restrictives sur l'octroi et l'application du télétravail dans notre département.

Afin de faire respecter le droit des agents, la CGT vous rappelle l'importance de formaliser les refus dans SIRHIUS, seule possibilité d'exercer un recours.

La CGT a une fois de plus réclamé l'augmentation de l'indemnité de télétravail à hauteur de 50€ mensuels.

### 3. Programmation 2024 des travaux du comité :

Le CSAL sur l'évolution des emplois se tiendra en janvier.

Le directeur nous a indiqué qu'à ce jour rien n'était figé.

On peut s'attendre à des suppressions d'emplois obligeant les agents concernés à faire une demande de mutation.

### 4. Questions diverses :

Cet exercice nous permet traditionnellement d'évoquer la situation dans les services.

Les beaux discours du directeur sur le dialogue social ont tourné court quand il s'est montré très agacé par les interventions de nos camarades de Force Ouvrière lui faisant part de la situation des services alors que d'autres « questions diverses », sans plus de lien avec l'ordre du jour, lui paraissaient très pertinentes.

Si notre président/directeur se permet de trier parmi les questions évoquées, selon le sujet ou l'interlocuteur, cela augure mal des futures instances. Pour la CGT, pas trop d'inquiétude, le patron qui parviendra à nous faire taire n'est pas encore né !

A cette occasion, nous avons appris que le projet de suppression de l'équipe de renfort est abandonné. Par contre, l'EDR ne sera pas épargnée pour autant par les suppressions d'emploi à venir.

Concernant les travaux immobiliers de l'HDF de Cavillon, la CGT, par ces représentants en formation spécialisée, est intervenue dans le cadre de la phase de désamiantage du bâtiment. Elle a saisi tous les acteurs de prévention afin que des mesures d'empoussièrement soit effectuées.

Vos représentants au CSAL

Fred SOTTET

Henri SANTUCCI

Eve PUCHEU

Nathalie D'AVISTER-PORTE

